

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

17/09/2026

AFFICHEE LE :

17/09/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 33

PRÉSENTS : 31

VOTANTS : 33

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
DÉLIBÉRATION**

25 septembre 2026

L’an deux mil vingt six, le 23 septembre, à 20h00**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Guillaume LEDEBT, Emmanuelle LEPETIT, Serge RICCI, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Mickaël MARIE, Bérengère DAUVIN, Kévin LEBRET, Fanny ZUNDT-TAHON, Xavier ONRAED, Marion DESHAYES, Bertrand HAVARD, Sandrine VAUDREVILLE, Alexia ATCHIRIMI, Sami MAHMOUD, Carole DELAUNE DAVID, Jimmy POTEL DE GOUBERVILLE, Eline LOURTIL, Gilles SEBIRE, Corine RAYMONDE, Michaël CAMUS, Julie-Anne BIZET, Stéphane DUPONT, Marine THOMAS, André VROMET, Laurence FILOCHE-GARNIER, Joël JEANNE, David BLAIZOT, Amélie BONNARD, Fabienne JARREAUD, Philippe BOMBLED

ABSENTS :

PROCURATIONS : Clément HUYGHE à Bérengère DAUVIN, Murielle DUVET à Joël JEANNE,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

**TARIFS MUNICIPAUX DES EMPLACEMENTS POUR LES EXPOSANTS AU MARCHÉ
DE NOËL****DELIBERATION N° DELIB-2026-115****RAPPORTEE PAR : Madame Emmanuelle LEPETIT**

Dans le cadre de sa politique d'animations, la ville de Mondeville organise depuis plusieurs années un marché de Noël, courant décembre, à la halle Bérégovoy. Cet événement s'inscrit dans la volonté municipale de proposer un temps fort festif, convivial, à destination des habitants, des familles et visiteurs.

Afin d'encadrer l'organisation de cet événement et de garantir son bon déroulement, il est proposé de reconduire à partir de 2026 la tarification des emplacements destinée aux exposants et créée en 2025. Le marché de Noël aura lieu sur 2 jours avec des stands de même dimension (3x2 mètres).

La présente délibération vise à définir les modalités de cette tarification, fixée comme suit :

	1 jour	2 jours
Exposants habitant à Mondeville (sur présentation d'un justificatif)	5 €	10 €
Exposants hors Mondeville	10 €	20 €

Une régie temporaire sera créée par arrêté du Maire, conformément aux délégations accordées par le conseil municipal.

Après consultation de la commission « Sport, Culture, Lecture Publique et Evénementiel » du 1^{er} septembre 2026 et de la commission « Finances, moyens généraux et vie citoyenne » du 8 septembre 2026,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** la mise en place de la tarification présentée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	33	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Kévin LEBRET